



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 4 novembre 2015
18 heures 30

SLa/MG

N° 001876

Élection des membres
du conseil municipal
à la Commission
d'Appel d'Offres en
application des
dispositions de
l'article 22 du Code
des Marchés Publics

Affiché le :

Le mercredi 4 novembre 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1^{er} Adjoint), Mme Isabelle VICO (2^{ème} Adjoint), M. André LECOURT (3^{ème} Adjoint), Mme Emilie SIAS (4^{ème} Adjoint), M. Cédric MAROS (5^{ème} Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6^{ème} Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7^{ème} Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8^{ème} Adjoint), M. Yannick BONNET (9^{ème} Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Maire Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : 0

ABSENTS : 0

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR :

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) :

Contrairement à d'autres commissions qui n'ont qu'un rôle consultatif, la Commission d'Appel d'Offres est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marché public où elle intervient.

Le Code des Marchés Publics précise comme suit les compétences de la Commission d'Appel d'Offres :

- Détection des offres anormalement basses (art. 55).
- Élimination des candidatures au regard des éléments transmis à ce titre (art. 58-II).
- Élimination des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables à l'objet du marché.
- Classement des offres et du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse (art. 59, 64, 66-VI, 67-VIII, 69, 70) ;
- Déclaration d'infructuosité ou de non-poursuite de la procédure (art. 59, 63, 64, 67-IX).
- Choix de la procédure qui sera mise en œuvre suite à la déclaration d'infructuosité (art. 59).
- Admission des candidatures dans le cadre d'appels d'offres restreints (art. 61-II).

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics la commission d'appel d'offres se compose du maire ou son représentant, président, et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En application du 3^{ème} alinéa de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit

respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

C'est pourquoi, l'élection des membres titulaires et des suppléants de la commission d'appel d'offres a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Ces listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Madame le Maire demande que soient présentées les listes des candidats destinés à siéger en tant que membres titulaires ou en tant que membres des suppléants au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Les listes proposées au vote du conseil municipal sont constituées comme suit :

Liste « Apt une ville vivante »	
Présidence Madame Dominique SANTONI	
Titulaires	Suppléants
Jean AILLAUD	Frédéric SACCO
Maria ESPINOSA	Laurence GREGOIRE
Sébastien CHABAUD	Laurent DUCAU
Jean-Louis CULO	Isabelle MORARD

Liste « Apt, pays d'avenir »	
Titulaires	Suppléants
Isabelle PITON	Olivier CUREL
Marie-Christine KADLER	Peggy RAYNE
Henri GIORGETTI	Christophe CARMINATI

Liste « Apt Bleu Marine »	
Titulaire	Suppléant
Maryse LAMY	

Madame le Maire fait procéder au vote à bulletins secrets. Chaque Conseiller Municipal, remet à l'appel de son nom, dans l'urne qui lui a été présentée, son bulletin de vote.

Tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote : trente trois
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : trente trois
- Nombre de suffrages déclarés nuls : zéro
- Nombre de bulletins blancs : zéro
- Nombre de suffrages exprimés : trente trois
- Majorité absolue : dix sept

Nom de la liste	Suffrages
Liste « Apt une ville vivante »	26
Liste « Apt, pays d'avenir »	6
Liste « Apt Bleu Marine »	1
TOTAL	33

Les conseillers municipaux ci-après désignés sont élus membres de la commission d'appel d'offres.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES			
Présidente : Madame le Maire d'Apt, Représentante légale du pouvoir adjudicateur			
Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
AILLAUD	Jean	SACCO	Frédéric
ESPINOSA	Maria	GREGOIRE	Laurence
CHABAUD	Sébastien	DUCAU	Laurent
CULO	Jean-Louis	MORARD	Isabelle
PITON	Isabelle	CUREL	Olivier

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI